



Contrat de service d'assistance en cas de contrôle fiscal*

Les contrôles fiscaux n'arrivent jamais au bon moment : ils requièrent beaucoup de préparation, l'assistance de conseillers et peuvent se clôturer par de sérieuses amendes. Voilà pourquoi Vandelanotte vous propose dorénavant un contrat de service, qui vous protège contre les frais élevés allant de pair avec ces contrôles.

Quoi?

Le contrat de service comprend les honoraires et les frais de votre expert-comptable ou de votre conseiller fiscal en cas de contrôle fiscal, à concurrence de maximum 25.000 euros par an.

Pourquoi?

En qualité d'indépendant(e) ou d'entrepreneur, vous risquez bien d'être confronté(e) un jour à un contrôle fiscal. Ce contrôle peut engendrer des frais énormes. Vous ne risquez pas seulement de vous exposer à une sérieuse amende, mais devrez aussi supporter les frais supplémentaires pour l'assistance professionnelle demandée.

Pour qui ?

Cette dispense de frais s'applique à toute société ou tout(e) indépendant(e) qui a signé un contrat de service. En qualité de gérant(e) de la société en question, vous êtes également protégé(e) contre des contrôles fiscaux de votre déclaration personnelle.

Prix

Vous trouverez ci-dessous un aperçu du tarif annuel (hors T.V.A.). Il est adapté chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et du chiffre d'affaires du client.

Clients	Tarif par dossier
Indépendants à titre complémentaire	€150
Société unipersonnelle	€250
Chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros	€300
Chiffre d'affaires de 1 à 5 millions d'euros	€410
Chiffre d'affaires de 5 à 15 millions d'euros	€680
Chiffre d'affaires à partir de 15 millions d'euros	€1100
Structures de groupe (à partir de 4 sociétés)	sur mesure

**Service agreement tax fee protection*

Vous avez besoin de conseils? Contactez votre accountmanager ou l'un de nos spécialistes par contact@vdl.be.